

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^o
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La nouvelle phase dans laquelle est entrée la question de l'Amérique centrale, depuis que les États-Unis ont rompu avec l'Etat de la Nouvelle-Grenade et ont décidé d'envoyer des forces maritimes vers l'isthme de Panama, ne permet plus de douter que nous ne soyons dans la veille de graves événements dans ces régions lointaines. Il résulte des communications qui arrivent de Washington que M. Buchanan et les membres de son cabinet ont résolu de protéger contre toute violence de la part des filibustiers ou des indigènes, le chemin de fer de Panama. Cela veut dire au fond, que le gouvernement de Washington veut tendre au moins sa suzeraineté sur toute la partie du territoire qui est traversée par la ligne de fer. Or on voit d'ici quelles sont les conséquences qu'entraînera pour l'avenir une résolution semblable.

On l'a déjà annoncé, une escadre américaine va être envoyée sur les côtes de l'isthme, pour arracher par la force les réparations que la diplomatie avait jusqu'ici été impuissante à obtenir. Les Américains exposent aussi le différend; ils disent qu'en avril 1856, un certain nombre de citoyens américains furent massacrés sur la ligne du chemin de fer de Panama, que les autorités de la Nouvelle-Grenade sont tout-à-fait impuissantes, à protéger les existences sur ce trajet important qui établit la communication entre les deux Océans, et qu'elles refusent obstinément de donner satisfaction pour le passé et sécurité pour l'avenir.

D'un autre côté, le gouvernement de la Nouvelle-Grenade s'appuie sur ce que la querelle, qui s'est terminée par une effusion de sang et par des meurtres, avait été provoquée par l'insupportable insolence et la conduite désordonnée de hordes américaines qui n'avaient aucune idée du respect pour l'autorité, et qu'on en pouvait conclure que la plupart d'entre eux étaient des aventuriers de Californie ou des filibustiers qui allaient joindre Walker.

Le but que se propose la politique américaine étant d'obtenir la possession, de l'isthme d'une manière permanente, elle se prévaudrait de la diffi-

culté existante et voudrait maintenant réaliser ses projets. On écrit en effet de Washington « qu'une flotte américaine sera réunie sur les deux côtes de l'isthme, et si le gouvernement de Grenade persiste dans ses dispositions, nous pourrions renouveler, ajouté le correspondant, ce que nous avons fait dans la dernière guerre avec le Mexique. Nous pourrions, de la même manière que nous avons agi avec ce pays, le conquérir et en acheter ensuite ce que nous désirons en avoir; ainsi l'opération actuelle pourrait se terminer par la saisie de l'isthme de Panama au moyen de notre flotte et ensuite par son acquisition pour notre usage. »

Ce mélange de conquête et d'acquisition n'est pas très-honorable en soi, ni très-facile à comprendre pour les nations européennes, mais il est le moyen d'annexion adopté par les États-Unis chaque fois que se présente l'occasion de mettre en pratique la doctrine de Monroe. On peut donc être certain qu'ils vont s'efforcer d'en user encore. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PÉROU. — Nous avons des nouvelles particulières du Pérou du 25 mars. A cette date, le brick l'Alcibiade était mouillé sur la rade du Callao, venant de Nicaragua. La frégate amirale la Persévérante avait quitté le port, se rendant aux îles Chinchas dont le général Vivanco s'était emparé. Les affaires à Lima étaient toujours dans la même situation. Cependant le général Castille, dont la cause, à l'époque des derniers courriers, était désespérée, paraissait à la fin de mars avoir l'avantage. (Le Pays.)

ANGLETERRE. — Le discours royal d'ouverture de la session adressé au Parlement britannique, a été lu, le 7 mai, par le lord Chancelier devant la Chambre des Lords et celle des Communes. Ce discours, que nous recevons à l'instant par voie télégraphique, est ainsi conçu :

Milords et Messieurs,

Nous avons reçu l'ordre de vous informer que Sa Majesté a profité de l'occasion la plus prochaine

pour réclamer vos conseils et votre assistance après la dissolution du dernier parlement; Sa Majesté espère qu'il y aura le temps suffisant, pendant la session actuelle, pour que vous puissiez vous occuper d'une manière satisfaisante des diverses questions importantes, dont quelques-unes ont appelé l'attention du Parlement au commencement de cette année. Sa Majesté nous a ordonné de vous informer que l'aspect général des affaires en Europe nous autorise à compter avec confiance sur la continuation de la paix.

Toutes les principales stipulations du traité de Paris ont été exécutées et on doit espérer que ce qui reste à faire à cet égard sera promptement terminé.

Les négociations au sujet des difficultés qui se sont élevées entre le roi de Prusse et la Confédération suisse relativement aux affaires de Neuchâtel tirent à leur fin, et Sa Majesté espère qu'elles se termineront par un arrangement honorable et satisfaisant pour toutes les parties.

Les négociations dans lesquelles Sa Majesté a été engagée avec le gouvernement des États-Unis et avec le gouvernement de Honduras, à l'occasion des affaires de l'Amérique-Centrale, n'ont pas encore été menées à fin.

Sa Majesté nous a ordonné de vous informer qu'un traité entre la Reine et le Shah de Perse a été signé à Paris, le 4 mars, par l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris et par l'ambassadeur du Shah, et que Sa Majesté donnera des ordres pour que ce traité vous soit soumis aussitôt que les ratifications auront dûment été échangées.

Sa Majesté nous commande de vous exprimer son regret qu'à la date des plus récents avis reçus de la Chine, le différend qui s'était élevé entre le haut commissaire à Canton et les officiers civils et de la marine, en Chine, ne fût pas encore réglé; mais Sa Majesté a envoyé en Chine un plénipotentiaire avec des pleins pouvoirs pour traiter de tous les points relatifs au différend, et ce plénipotentiaire sera appuyé par une force navale et militaire dans le cas où il deviendrait nécessaire d'y recourir.

Nous avons l'ordre de vous informer que Sa Ma-

FEUILLETON

LES BELLES CHIMÈRES.

CONTE HUMORISTIQUE.

(Suite et fin.)

IX.

Florestan marchait entre le comte de Stainville et son secrétaire; chacun de ces messieurs lui donnait le bras, et ils semblaient rivaliser d'amabilité pour lui faire oublier ses mésaventures.

De son côté, il ne savait en quels termes exprimer sa reconnaissance :

— Comment vous dire, répétait-il sans cesse, tout ce que votre intervention subite a eu pour moi de merveilleux? Vous arrivez... me voilà délivré. Sans vous que fussé-je devenu?

— Sans moi?... Eh! mon Dieu, cher baron, vous eussiez fait une petite quarantaine dans la prison, avec la perspective d'une amende.

— Une amende?... lorsque déjà j'étais victime d'un vol!

— Ce n'eût été qu'une complication, ce qu'on appelle en justice un incident.

— Est-ce donc, hélas! pour un pareil spectacle que je venais en Espagne! s'écria douloureusement le jeune Breton.

— Oui, reprit avec un rire franc son nouvel ami, vous arrivez, guidé par une jolie petite étoile qui a nom *Espérance*. Or, qu'avez-vous rencontré depuis le moment où, en descendant de diligence, nous avons été chacun de notre côté?

Le silence de la confusion, telle fut la réponse de Florestan.

— Allons, continua gaiement le comte de Stainville pour vous remettre, vous vous installerez au *Consulat*, où un bon dîner vous attend. Nous irons ensuite au théâtre; on y donne ce soir la *Norma*. Vous connaissez sans doute cet admirable ouvrage?

— Je n'ai jamais été au spectacle.

— Pas possible!... Où avez-vous donc vécu?

— Au château de mon père.

— Cela se voit. Ne vous fâchez pas, mon cher, et soyez certain que je prends un vif intérêt à votre bonheur. Dès le premier jour ne vous en avais-je pas fourni une preuve?

— C'est vrai, dit Florestan avec un soupir.

— Combattre vos idées romanesques, c'était vous servir.

— Sans doute. Et cependant, j'avais trouvé la réalisation de mon idéal.

— Bah!

— O mon ami, c'était une femme telle qu'on en verra jamais. Une femme! mieux que cela, une divinité. Elle

m'aimait, elle m'avait écrit, elle avait chanté, dansé même pour moi... Et voilà qu'une affreuse fatalité nous a soudain séparés!... Ne riez pas, c'est très-sérieux, et j'en suis au désespoir.

— Moi, rire de votre amour, de votre douleur!... Vous ne me connaissez pas, mon cher baron. De tels sujets sont sacrés. Soyez donc certain que je ne me permettrais pas la plus petite épigramme sur une passion qui a abouti à un dénouement si déplorable.

Florestan pressa avec reconnaissance la main du comte de Stainville.

On arriva au *Consulat*, où la délicatesse de la chère et le bouquet parfait du vin de Xérès purent un moment causer une diversion à la mélancolie de notre héros.

Le soir étant venu; le temps était superbe. On se rendit au théâtre en fumant des panatelas de premier choix.

Les trois jeunes gens étaient dans une jolie loge d'avant-scène. Cachés à demi par des rideaux de soie, ils voyaient tout sans être vus, et, pendant le chœur d'introduction et les imprécations guerrières d'Orovèse, ils avaient continué leur conversation.

Des salves d'applaudissements retentissent, avec ces mots qui annoncent une actrice aimée : *Brava! brava! la Fabbrini!*

Une femme à la taille élégante, aux traits empreints de dignité, vient d'apparaître avec la couronne de ver-

jesté, conjointement avec plusieurs autres puissances européennes, a conclu un traité avec le roi de Danemark pour le rachat du droit du Sund. Ce traité, avec une convention séparée entre S. M. le roi de Danemark, laquelle complète les arrangements, vous sera communiqué, et Sa Majesté fera soumettre à vos délibérations les mesures nécessaires pour remplir les engagements contractés en conséquence.

Messieurs de la Chambre des Communes, Sa Majesté a ordonné que le budget, pour la présente année, vous soit communiqué. Il a été préparé en vue de l'économie et pour assurer l'efficacité des branches du service public auxquelles ressortissent les diverses parties du budget.

Milords et Messieurs, Sa Majesté nous ordonne de recommander à votre plus sérieuse attention, les mesures qui vous seront proposées pour la consolidation et l'amélioration de la législation.

Des bills vous seront soumis ayant pour objet d'améliorer les lois relatives à la juridiction testamentaire et matrimoniale exercée actuellement par les tribunaux ecclésiastiques et de mettre un terme aux frauduleux abus de confiance.

La Reine nous ordonne de vous exprimer la satisfaction bien sentie qu'elle éprouve à la vue de la continuation du bien-être et du contentement des peuples et du développement progressif de l'industrie productrice dans toute l'étendue de ses Etats.

La Reine commet avec confiance à votre sagesse et à votre sollicitude les grands intérêts de son royaume et elle demande instamment au ciel que la bénédiction de Dieu tout-puissant daigne présider à vos délibérations et vous conduise à des résultats de nature à réaliser les objets de la constante sollicitude de Sa Majesté, à savoir : le bien-être et la prospérité de son peuple loyal et fidèle. — Havas.

FAITS DIVERS.

REVUE DE L'EMPEREUR AU CHAMP-DE-MARS.

Le ciel, magnifique dès le matin, s'est obscurci plusieurs fois dans la journée, mais sans devenir sérieusement menaçant, et le vent, très-vif, semblait une garantie contre la pluie. Aussi la foule se portait-elle de bonne heure à flots pressés vers le Champ-de-Mars, en même temps que les troupes cantonnées dans les environs arrivaient par les barrières principales et par toutes les grandes voies.

Les troupes, dans la tenue la plus correcte et la plus brillante, ont commencé à arriver sur le terrain à partir de midi.

L'Empereur, en arrivant par le pont d'Iéna, a dû trouver dans l'ordre suivant :

L'infanterie, se présentant à la droite de l'Empereur à sa sortie du pont, est établie sur plusieurs lignes parallèles au grand côté du Champ-de-Mars. Chacune des quatre divisions d'infanterie de l'armée de Paris forme une ligne, et l'ensemble de ces quatre lignes a sa droite appuyée à l'École militaire, précédée de deux lignes formées des deux divisions d'infanterie et de la compagnie du génie de la garde impériale.

Près de l'École militaire se trouve le bataillon d'infanterie de l'École de Saint-Cyr. En arrière, sont placés la garde de Paris à pied et le bataillon de sapeurs-pompiers de la ville.

veine et le manteau brodé d'or de la prêtresse Norma.

Elle s'avance lentement, salue le public pour le remercier; puis, se tournant vers le chœur des Gaulois, et étendant la main d'un ton d'autorité, elle fait entendre ce premier vers de récitatif :

« Sedizioso voci, voci di guerra..... »

La salle entière, tout à l'heure si bruyante, si agitée, — est maintenant immobile, muette, profondément recueillie, lorsqu'un cri vint troubler ce silence.

— C'est elle! c'est elle! dit une voix dont l'accent indique l'émotion.

Aussitôt un ouragan de clameur et de malédictions se déchaîne contre le malencontreux interrupteur.

— A la porte! à la porte!

— C'est elle! répète Florestan... C'est Serafina! Je l'ai reconnue!

— A la porte! à la porte!

— Et voilà votre enchantresse, votre divinité, votre idéal?... dit ironiquement le comte de Stainville. Je vous en fais mon compliment. La Fabbrini a très-bien joué son rôle dans une petite comédie dont vous avez été le sujet et le principal personnage.

Cette révélation accabla le malheureux Florestan. Il fallut qu'on l'entraîna hors du théâtre. Une fièvre brûlante le tint au lit plusieurs jours pendant lesquels il reçut mille preuves de la généreuse amitié du consul.

De l'autre côté du Champ-de-Mars, parallèlement à l'infanterie et lui faisant face, la cavalerie se déploie sur sept lignes, dont chacune est formée d'une de ses brigades. Les trois lignes les plus rapprochées du centre du Champ-de-Mars sont celles de la garde impériale, derrière lesquelles s'étendent celle de la cavalerie de ligne. La garde à cheval de Paris et la gendarmerie de la Seine y figurent également.

Quant à l'artillerie de la garde et de la ligne, elle occupe sa place habituelle, au fond du Champ-de-Mars, à droite et à gauche de la sortie du pont d'Iéna, faisant face au grand pavillon de l'École militaire.

En avant et de chaque côté de ce pavillon, deux vastes et élégantes tribunes, aux gradins échelonnés, ont reçu l'élite de la société parisienne avide de jouir du coup d'œil de ces belles troupes et de leur défilé.

C'est au balcon même de l'hôtel du général commandant en chef la garde impériale, que Sa Majesté l'Impératrice prend place habituellement à ces solennités militaires.

Le maréchal Magnan a le commandement général des troupes et le général Regnaud de Saint-Jean d'Angely celui de la garde impériale.

P. S. Le maréchal Magnan est arrivé au Champ-de-Mars à une heure, et avant deux heures, toutes les positions étaient vérifiées.

La cour du Carrousel se remplissait pendant ce temps d'un brillant état-major où l'on remarquait des officiers de tous les pays.

Bientôt, l'Empereur, à cheval, sortait des Tuileries par le jardin, ayant à ses côtés le grand-duc Constantin et le duc de Nassau. Le prince Napoléon et plusieurs généraux russes étaient aux premiers rangs du cortège, à la suite duquel venait S. M. l'Impératrice en calèche avec le Prince Impérial.

Le maréchal Magnan et le général Regnaud-Saint-Jean-d'Angely sont venus recevoir l'Empereur au pont d'Iéna.

La revue a commencé aussitôt.

Les plus vives acclamations ont salué leurs Majestés à leur arrivée au Champ-de-Mars et sur toute la ligne parcourue par le cortège.

La foule est énorme, et toute circulation est pour ainsi dire impossible en dehors des voies réservées pour la troupe et le cortège. (Constitutionnel.)

Le *Moniteur de l'Armée* publie le décret suivant :

« Considérant que le général de division de Rostolan, nommé au commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée par décret du 7 août 1849, a exercé ce commandement jusqu'au 24 octobre de la même année; sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre; Avons décrété et décrétons ce qui suit :
Art. 1^{er} M. le général de division de Rostolan (Louis) commandant la 9^e division militaire, sénateur, né le 31 juillet 1791, est maintenu définitivement dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major général. —
Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret. Fait au palais des Tuileries le 15 avril 1857. Napoléon.

— On lit dans le *Moniteur* :

M. le baron Gros a été désigné par S. M. l'Em-

Lorsqu'il se trouva guéri de la fièvre, il était aussi de ses illusions.

X.

Au moment où, avant le terme de la Saint-Martin, Florestan rentrait au manoir de ses aïeux, il rencontra son père.

— J'arrive de la chasse, dit joyeusement le baron; vois le gibier qui remplit ma carnassière!

— Moi, dit tristement le jeune homme, j'arrive de la chasse... aux illusions, et je reviens le cœur vide.

— Oui, dit M. de Kerlogarec, mais avec de l'expérience. Je ne regrette donc point l'argent qu'il m'en a coûté. Toute chose se paie en ce bas monde, et l'expérience plus que toute autre chose.

IX.

Florestan s'est mis bravement à étudier le Code et le Manuel d'administration. Il est devenu sous-préfet, — grâce à la recommandation du comte de Stainville; — en outre, une fois *posé*, comme on dit, il a épousé une de ces demoiselles de province qu'on élève pour remplir la spécialité de bonnes ménagères.

L'ancienne bibliothèque de romans a été jetée au feu.

Ne vous avisez pas de parler romans et poésie à M. le sous-préfet : il leverait les épaules et vous renverrait dédaigneusement avec vos *belles chimères*.

Est-ce à dire pour cela qu'on ne saurait devenir sé-

pereur pour se rendre en Chine en qualité de commissaire extraordinaire. Lord Elgin a reçu du gouvernement de Sa Majesté Britannique une mission analogue avec le même titre, et les deux plénipotentiaires se prêteront un mutuel concours dans les négociations qui leur sont confiées et dont le succès ouvrirait, sans aucun doute, un nouveau champ à la civilisation chrétienne et au commerce de toutes les nations.

— M. le baron Gros prendra très-prochainement passage à bord de la frégate l'*Audacieuse*.

— S. A. I. le grand-duc Constantin est allé, dans la matinée du 6, visiter le Conservatoire des Arts et Métiers.

Le soir, il y a eu chez Sa Majesté un grand dîner auquel S. A. I. le Grand-Duc et S. A. I. et R. Madame la Grande-Duchesse douairière de Bade, S. A. le duc de Nassau et beaucoup de personnes de distinction étaient invités.

Après le dîner, S. A. I. s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville, où une fête avait été préparée en son honneur, par les soins du corps municipal de la ville de Paris.

— On lit dans le *Pays* :

« Une lettre particulière de Toulon nous assure que le transport-mixte l'*Yonne*, destiné à la division navale de l'Indo-Chine, doit recevoir à son bord un bataillon d'infanterie de marine. Ce bâtiment partira, dit-on, en même temps que la frégate à vapeur l'*Audacieuse*, à bord de laquelle prendront passage M. le baron Gros, commissaire extraordinaire en Chine du gouvernement français, et les personnes composant sa mission. »

— On lit dans le même journal :

« On sait qu'un projet de loi vient d'être présenté au Corps-Législatif pour racheter la maison et le tombeau de l'Empereur Napoléon à St^e-Helène. On assure que M. Gautier de Rougemont, officier supérieur de cavalerie en retraite, qui a servi dans les armées du premier empire, vient d'être chargé, avec le titre officiel de gardien du tombeau de l'Empereur, de la conservation de ces restes précieux que la France va acquérir.

— Une lettre particulière de Londres du 4 nous annonce un fait digne d'attention, au sujet des affaires de Chine. On assure que la Compagnie des Indes, après une enquête approfondie, consent à prendre part dans certaines limites aux opérations en Chine. Une division de la marine locale de la Compagnie est, dit-on, mise à la disposition du commandant en chef des troupes expéditionnaires. Cette division sera commandée par le contre-amiral Leeke, qui se trouve en ce moment à Bombay et qui a dirigé l'expédition anglaise du golfe Persique. (*id.*)

— Le chebek *Boubrack*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Rigodit, est de retour à Alger depuis quelques jours, après avoir visité les ports de l'Ouest. Il y avait dans son équipage cinquante des mousses indigènes qui font ici leur apprentissage maritime sur la corvette l'*Allier*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Mihière. La mer a été presque constamment mauvaise pendant ce voyage, et le bâtiment a fait quelques avaries; de sorte que ces jeunes gens ont eu, dès leur début, une leçon très-rude de l'existence du marin.

rieux qu'à la condition d'étouffer dans son cœur tout sentiment poétique?

La Poésie, cette consolation du présent, cette espérance de l'avenir, doit-elle être considérée comme une dangereuse ennemie?

Non, la Poésie est un élément nécessaire à la vie. Seulement, il ne faut la prendre qu'à petites doses. Elle tue ceux qui s'en nourrissent exclusivement. La grande difficulté est de connaître la mesure précise.

Entre le génie désordonné et la sottise, qui va calculant toujours, il n'y a souvent qu'une ligne...

Heureux qui parviendrait à se tenir constamment sur cette ligne étroite, comme le hardi danseur sur la corde qui le suspend entre le ciel et la terre!

(*La Presse Littéraire.*)

ALFRED DES ESSARTS.

BOURSE DU 7 MAI.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 69 25.
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 94.

BOURSE DU 8 MAI.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 69 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 94 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Ils ont, du reste, fait bonne contenance et ont montré qu'ils avaient mis à profit l'excellente instruction qu'ils reçoivent à bord de la corvette-école.

Nous trouvons dans l'*Echo d'Oran* un récit animé et sympathique de la réception faite à Oran aux mousses indigènes.

La musique du 89^e a été prendre l'équipage au débarquement et les mousses indigènes ont traversé la ville, sont sortis par la porte Saint-André pour gagner le village Nègre et rentrer dans Oran par la porte Napoléon. Après une station à la promenade de l'Etang, ils se sont rendus à la mosquée, où une abondante *difa* leur a été offerte par la population musulmane qui a témoigné par cette attention qu'elle comprend le service que l'Etat a rendu à ces enfants.

Le lendemain, une autre *difa* leur a été donnée par l'autorité militaire, qui a voulu les recevoir en frères d'armes. Après une nouvelle promenade au village Nègre, les mousses indigènes ont assisté le soir au théâtre, à une représentation composée de pièces dont les personnages sont marins. Toutes les autorités civiles et militaires d'Oran étaient présentes.

« L'effet moral produit par l'arrivée de l'équipage du *Boubrack* a déjà porté des fruits dit l'*Echo*, car le bureau arabe départemental a reçu de nombreuses demandes d'inscriptions pour l'école, faites par de jeunes indigènes. »

Nous nous réjouissons de voir cette utile institution se populariser parmi les musulmans, qui doivent en recueillir, après tout, le plus grand bénéfice. Si apathiques qu'on les suppose, il est difficile qu'ils ne soient pas frappés de la différence qui existe entre les enfants qu'ils nous confient et ceux qui restent entre leurs mains. D'un côté, santé, vigueur, bonne conduite, et avenir honorable assuré, de l'autre, démoralisation, misère et déshonneur. Il est impossible qu'à la longue le cœur du père de famille n'impose pas silence aux préjugés religieux et nationaux, en présence de pareils résultats.

(L'Akhbar.)

— On a déjà parlé de ce curieux résultat obtenu à l'aide de la photographie, pour représenter, sur une épreuve, l'image du mouvement par le son. M. Vogel vient d'adresser à l'Académie une planche de ce genre, et, d'après ce savant, l'expérience viendrait donner raison aux théories depuis longtemps connues de Savard, sur les ondes sonores. Toute une série d'intéressantes épreuves sont commencées pour appuyer cette curieuse découverte.

La curiosité de l'Académie avait été excitée au commencement de la séance, par la présence d'une caisse déposée dans le bureau, et sur les flancs de laquelle on lirait de tous côtés les mots : *fragile, fragile!*

Cette caisse, envoyée à l'Académie par M. le maréchal Vaillant, venait d'Algérie et contenait des dépouilles d'animaux de différentes espèces, destinées à garnir les galeries du museum d'histoire naturelle. C'étaient des oiseaux, des lièvres, des chats sauvages.

Cette collection est due aux soins d'un capitaine français qui emploie utilement au service de la science ses moments de loisir. Il paraît que M. Charles Bonaparte avait aussi l'intention de parler de cet envoi, et, à cette occasion, il a dit qu'il se félicitait de l'initiative prise par M. le maréchal Vaillant. — Havas.

— Il y a un curieux phénomène qui, chaque année, dit la *Science*, a lieu à l'embouchure des fleuves et des rivières; ce phénomène se manifeste sur une si vaste échelle qu'on peut en tirer un immense profit pour l'amélioration des pêches en général, car les jeunes générations qui le produisent prospèrent aussi bien dans les eaux salées que dans les eaux douces : c'est la *montée d'anguilles*.

Tous les ans, en effet, on voit à l'entrée de la nuit, pendant les mois d'avril et de mai, des myriades d'animalcules filiformes de 6 à 7 centimètres de long, s'élever par masses compactes, à la surface des eaux, dont ils remontent le cours quand ils échappent aux causes de destruction qu'ils rencontrent sur leur passage.

Ces animalcules ne sont autre chose que de jeunes anguilles s'avancant de la mer, où ont elles pris naissance, vers l'intérieur des terres, et se déployant de Marseille à Avignon sur le Rhône, du Havre à Rouen sur la Seine, de Saint-Nazaire à Nantes sur la Loire, de Saint-Valery à Amiens sur la Somme, de Oistreham à Caen sur l'Orne, etc. C'est à ces migrations périodiques qu'on donne le nom de *montées*.

Dans certaines contrées, les populations riveraines, attirées par le spectacle de ces apparitions nocturnes, accourent armées de longues perches au bout desquelles sont emmanchés des tamis pour se livrer au plaisir d'une pêche aux flambeaux. Elles plongent ces tamis dans l'eau, et après les avoir promenés, afin d'écumer ce qui surnage, elles les retirent chargés d'une glaire vivante dont on remplit des baquets ou des tonneaux.

Ce qu'on détruit de cette précieuse semence pendant ces dévastations sans profit suffirait à repeupler toutes les eaux de la France, si on l'employait à cet usage.

Pour les faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 7 mars. — Dans la séance de la Chambre des communes, M. Dodson a fait la motion de l'adresse en des termes très-modérés.

M. Buchanan a appuyé cette motion : il s'est attaché à justifier la politique de lord Palmerston vis-à-vis de la Chine; il a dénoncé les intentions de la Russie et appelé l'attention de la Chambre sur les souffrances de l'Italie.

M. Thompson a protesté contre la politique du ministère vis-à-vis de la Chine.

L'adresse a été adoptée dans les deux Chambres sans que l'on allât aux voix.

Lord Palmerston a promis de présenter un bill de réforme dans la prochaine session. — Havas.

ETAT CIVIL du 16 au 30 avril.

NAISSANCES. — 16, Estelle-Louise Roussier, aux Uraudrières; — Joseph Dupuy, rue de la Visitation; — 20, Henri-Eugène Pannier, rue Saint-Nicolas; — Virginie-Augustine Miconleau, rue du Puits-Neuf; — 21, Céline-Elisabeth Hardy, rue de l'Hôtel-de-Ville; — 22, Louis-Charles Simon, place de la Bilange; — Marie-Auguste Grillault, rue du Roi-René; — 23, Georges-Augustin Grignon, rue Courcouronne; — Louise Lecoq, rue des Moulins; — 24, Eugénie Cary, Grand'Rue; — Albert-Alphonse

Passedoit, rue Royale; — Louis-Armand Gallé, rue des Capucins; — 25, Augustine-Marie Dubeau, rue Dacier; — 27, Berthe-Mathilde Jeuniette, place de la Bilange; — Henriette-Joséphine Camin, rue de Fenet.

MARIAGES. — 20, Léger Pitois, chapeletier, a épousé Clarisse Samari, lingère, tous deux de Saumur; — Jean Chaloppin, domestique, a épousé Caroline Blanchard, domestique, tous deux de Saumur; — Antoine Scipion, cordonnier, a épousé Clémence Chesneau, couturière, tous de Saumur; — Pierre-Ferdinand Graves, employé des postes, a épousé Emélie-Adèle Albert, sans profession, tous deux de Saumur; — 21, Léonard Pasquet, employé de la Maison centrale de Fontevault, a épousé Caroline Morin, propriétaire à Saumur; — 22, Henri-Adrien Alzon, employé, a épousé Jeanne-Mahé, cuisinière, tous deux de Saumur; — Lucien Dreux, maître d'hôtel, a épousé Reine-Marie Mignotte, sans profession, tous deux de Saumur; — 27, Henri-Philippe Moriceau, propriétaire à Saix, a épousé Jeanne Michot, sans profession, de Saumur; — Alexis Trevert, charpentier à Vernouil-le-Fourier, a épousé Jeanne-Françoise Revault, domestique à Saumur; — Jean-Louis Dufour, huissier à Gennes, a épousé Anne Bodin, sans profession, de Saumur; — 28, Adrien-Clément-Lucien Grave, musicien à l'Ecole impériale de cavalerie, a épousé Adèle Landès, couturière, tous de Saumur; — Charles Guillet, plâtrier, a épousé Adèle Burois, sans profession, tous deux de Saumur; — 29, Charles Ragot, cordonnier, a épousé Catherine Dubal, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Vincent Vinçonneau, domestique, 52 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 18, Marguerite Merlin, journalière, 77 ans, veuve Duvary, à l'Hôpital; — 19, Charles Grégorum, 12 ans, rue de Fenet; — Falloux de Chateaufort, rentière, 68 ans, veuve de Lepinaist, quai de Limoges; — 21, Gasnault, mort-né, rue d'Orléans; — 23, Elisa-Augustine Tulasne, 1 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Pierre, mort-né, rue de Fenet; — Celeste Dupuis, rentière, 61 ans, célibataire, rue Cendrière; — 24, Marie Chesneau, gantière, 49 ans, veuve Rousseau, rue de la Visitation; — Marie Hardouin, lingère, 25 ans, femme Proust, à l'Hôpital; — René Guyomard, palefrenier, 69 ans, rue Saint-Nicolas; — 25, Marie-Antoinette Lecuyer, 66 ans, veuve Turpin, rue du Portail-Louis; — Armand Orye, 5 ans, rue de la Petite-Bilange; — 26, Anne Tasnière, tapissière, 75 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Anne Samson, meunière, 53 ans, femme Bechereau, à Varennes-sous-Montsoreau; — 28, Armantine Moreau, 19 ans, femme Moreau, rue des Capucins; — 29, Marie Gallé, journalière, 58 ans, célibataire, à Varennes-sous-Montsoreau; — Alfred Pilais, cordonnier, 16 ans, à l'Hôpital.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTÈMS, ph. (104)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BORIEN.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Borien, marchand à Montreuil-Bellay, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se trouver le 18 mai prochain, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(273) E. CORNILLEAU.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 31 mai 1857, à midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, occupée par la Caisse d'es-compte de Saumur, composée de chambres hautes et basses, greniers, salon, salle à manger, cuisine, cour, jardin, bureaux, servitudes et autres dépendances.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (275)

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN LOGEMENT EN CAVE,

Situé à Saint-Florent, rue Haute, au lieu dit : le Rueau, consistant en deux caves à demeurer, avec boulangerie, écurie et jardin au-dessus desdites caves.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, audit M^e DUTERME, notaire à Saumur. (276)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 mai 1857, à l'heure de midi,

Les BIENS ci-près, appartenant à M. PIAU, garde-barrière à Panvigné, près Saumur;

1^o Une MAISON, située à Saumur,

faubourg de la Croix-Verte, occupée par M. Talignau, forgeron;

2^o Une autre MAISON, située au même lieu, actuellement occupée par M. Lafoix, cordier;

3^o Deux autres MAISONS, se joignant, situées rue de Fenet, n^o 177 et 179.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, audit sieur PIAU, ou à M^e DUTERME. (244)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON, située ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert, appelée autrefois le *Laurier-Couronné*, composée de vastes bâtiments d'habitation, grande cour, grands hangars, écuries, caves, greniers, magasins et jardin, contenant environ 27 ares 50 centiares, joignant au midi l'ancien bras de Loire.

S'adresser, pour traiter, aux héritiers BRIZARD, ou à M^e DION, notaire, rue d'Orléans, n^o 79. (251)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e DION, notaire
à Saumur.

Le dimanche 24 mai 1857, à midi

SAVOIR :

1^o Le Clos Poinçon, contenant 1 hectare 22 ares, et une petite maison, situés au canton des Maligrolles, commune de Saumur;

2^o Cinq ares 50 centiares de vigne, appelés le Clos de Bagueux, près les Maligrolles;

3^o Quarante-quatre ares de vigne, situés à Champigny, au canton du Vaudebeau;

4^o Une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, habitée par les époux Tranchant;

Cette maison est une boulangerie depuis longtemps;

5^o Une maison, située à Saumur, rue de Fenet (appelée autrefois maison Roger);

6^o Et une autre maison, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, ayant servi de boucherie.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. GARNIER, propriétaire, rue Saint-Jean, où à M^e DION, notaire à Saumur. (260)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 2.

Cette maison consisté en un salon, une salle à manger, cabinet de travail, six chambres à coucher, cabinets de toilette, greniers sur le tout; cuisine, offices, remises et écuries, grande cour, trois jardins au bord de la Loire, plantés d'arbres fruitiers; elle joint au levant M. Raguideau, au nord la rue du Marronnier, au couchant la rue de la Visitation, au midi la Loire.

Cette maison, dans une position agréable, est propre au commerce, elle dépend de la succession de M. MESNET-COSNARD.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e DION, notaire, et à M^{me} veuve MESNET-COSNARD, propriétaire à Saumur. (261)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

En totalité ou par parties,

OU A ÉCHANGER ET ARRENTER

La FERME des Aubrières, située à Terrefort, commune de Saint-Elorent, contenant 15 hectares 44 ares, en bâtiments, terres, vignes et pâtures.

S'adresser à M^e DION, notaire, pour traiter, et au sieur BOUILLAUD, arpenteur à Saumur, rue des Boires, chargé de faire voir les lieux. (262)

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, n^{os} 19 et 21, occupées par MM. Dudonet et Henri Servain.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur.

(NOTA.) Cette des deux maisons occupée par M. Henri Servain est à louer pour la Saint-Jean 1857. (263)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une petite MAISON, quai de Limoges. S'adresser à M. BUCAILLE. (235)

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par parties,
En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 10 mai 1857, à midi,
UNE MAISON,

Située à Rougeville, commune d'Artannes, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec environ 11 ares de terre, prés et vigne, en 102 morceaux, situés sur les communes d'Artannes, de Distré et du Coudray-Macouard.

Le tout appartenant aux enfants mineurs du feu sieur Simon Abraham, propriétaire à Rougeville.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit au sieur CORMIER, propriétaire à Rougeville, tuteur desdits mineurs, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (258)

A VENDRE

Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué
à Saumur.

ADJUDICATION

DE LA BELLE MAISON OGER,

Rue Saint-Jean, 18,

Le mardi 12 mai 1857, à midi,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, sise rue Cour-Couronne, n^o 12 bis.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

SIMON, CORDONNIER,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un assortiment complet de CHAUSSURES pour dames et enfants, ainsi que pour hommes, au plus juste prix. (259)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 12 mai 1857, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame veuve Delagenevraye, dit Baron, sise à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, draps, linge, effets, commodes, armoires, tables, chaises, fer à repasser, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

DE

MARCHANDISES DE LINGERIE,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le jeudi 14 mai 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de M^{me} BIÉMONT, marchande de lingerie, situé à Saumur, au Puits-Neuf, à la vente publique aux enchères de marchandises.

Il sera vendu :

Dentelles, tulles, blondes, rubans, manches, cols, bonnets; mousseline, chapeaux de jardin, brianté, fonds de bonnets, comptoir, cartons, objets mobiliers, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e DION, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON,

Située à Saumur, sur la levée d'Enceinte,

Composée d'un salon, d'une salle à manger, cuisine, chambres hautes, greniers, jardin, écurie, remise et autres servitudes.

S'adresser à M^{me} veuve MORGON, ou à M^e DION, notaire à Saumur.

FONDS

de Boutique de Revendeur

A CÉDER,

ET MAISON GARNIE OU NON

GARNIE,

A louer présentement,

Le tout situé, rue Saint-Nicolas, 72

S'adresser à M. CHARTON, qui l'occupe, ou au bureau de pesage et mesurage publics. (264)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENT COMPLET,

Au 1^{er} étage, rue d'Orléans, n^o 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin; située dans la Basse-Isle, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

Pour préparer soi-même la
Limonade purgative au
citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale

de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle

de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

Perles d'Ether du D^r Clertan

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition
universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MENIERE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Château-neuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

Huile de Foie de Morue de Berthé

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition uni-
verselle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trousseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

Pastilles et Poudre du D^r Belloc

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

SEMOULE MOURIÉS

AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE.

Approbation de l'Académie impériale
de Médecine.

Médaille de l'Institut de France.
Médaille à l'Exposition universelle de

1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.